

Appel de propositions

Action concertée « Programme thématique » **Programme de recherche sur la pauvreté et l'exclusion sociale Phase 2**

proposé par

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Le ministère de la Santé et des Services sociaux
La Société d'habitation du Québec
et

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Volets offerts :	bourses postdoctorales, projets de recherche, synthèses de connaissances
Durée :	variables selon les volets
Montant :	1 048 500 \$ pour le concours
Lettre d'intention :	mercredi 25 mai 2011 à 16 h
Demande de financement :	mercredi 28 septembre 2011 à 16 h

**Fonds de recherche
sur la société
et la culture**

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 2
Priorités de recherche	p. 5
Conditions du concours et de la subvention	p. 9
Volets offerts dans ce concours	p. 11
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 12
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 14
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 17
Dates du concours et début de la période de subvention ou de bourse	p. 17
Renseignements	p. 17
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche et les synthèses de connaissances	p. 19
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 20

OBJECTIFS

Les partenaires de cette action concertée invitent les chercheurs¹ à répondre à cet appel de propositions dont les projets soumis devront permettre d'améliorer les connaissances sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les priorités établies pour ce programme de recherche sont précisées dans le présent document et les demandeurs doivent s'y référer explicitement afin que leur proposition soit jugée pertinente.

Le développement de nouvelles connaissances devrait permettre à la fois:

- de mieux comprendre les phénomènes de la pauvreté et de l'exclusion sociale et les dynamiques qui les génèrent dans toutes leurs complexités ;
- d'en évaluer correctement les répercussions pour les individus, pour les communautés locales et régionales de même que pour l'ensemble de la société et de l'économie ;
- de participer au développement d'approches novatrices et durables pour améliorer les conditions de vie des individus et des communautés.

Dans chaque proposition, les chercheurs doivent avoir une préoccupation visant à maximiser les retombées des résultats de leur recherche, proposer et établir des conditions pour en favoriser le transfert et la vulgarisation auprès des milieux de la décision et de l'intervention concernés.

CONTEXTE

La pauvreté est un phénomène complexe qui recouvre des réalités multiples. Elle n'est pas qu'une question de manque de revenus puisqu'elle peut être liée à tous les aspects de la vie de l'individu, à son état de santé physique et mentale, à son milieu de vie, à son rapport au

¹ Le masculin servant de genre épiciène en français, son emploi dans ce document n'a aucune connotation discriminante.

travail et à sa formation. Dans une société d'abondance et de consommation, être en situation de pauvreté peut s'accompagner d'un sentiment de marginalisation et affecter l'estime de soi, voire mener aux sentiments d'impuissance et d'exclusion. On constate aussi que la pauvreté se manifeste de manière particulière selon l'âge, le sexe ou le lieu de résidence des personnes et à l'occasion d'événements de vie qui peuvent faire en sorte que les ménages s'appauvrissent (divorce, faillite, maladie subite ou dégénérative, etc.).

L'observation et les connaissances scientifiques ont permis de constater que la pauvreté a souvent ses origines dans des facteurs structurels d'ordre social et économique : les crises financières, les aléas du commerce international, les fermetures d'entreprises et les mises à pied massives, la détérioration du milieu urbain, la décroissance démographique et économique en région, les changements dans les solidarités familiales, etc. Les réflexions actuelles sur le développement durable utilisent largement les plaidoyers pour une plus grande interaction entre le développement économique et le développement social en vue de lutter notamment contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Plus spécifiquement, il est maintenant reconnu que les conditions socioéconomiques (niveau de scolarité, emploi, revenu, etc.) ont un impact sur la santé. Les exemples abondent pour illustrer l'association entre les caractéristiques socioéconomiques et divers problèmes de santé comme l'infection par le VIH et le sida, les principales maladies chroniques, certains types de traumatismes, les problèmes de développement chez les jeunes enfants et les problèmes de santé mentale. Les individus appartenant aux groupes les plus défavorisés risquent davantage de présenter différents types de maladies, d'être atteints par la maladie à un plus jeune âge ou de mourir plus tôt que ceux des groupes plus avantagés. Qui plus est, on observe que plus la privation socioéconomique est longue, plus les dommages sur la santé sont importants.

La pauvreté ne se limite toutefois pas à la privation matérielle; elle renvoie aussi au sentiment subjectif de ne pas disposer des ressources suffisantes pour se débrouiller seul et de ne pas exercer un contrôle satisfaisant sur sa vie. Il est de plus en plus évident, au fur et à mesure que les recherches se multiplient sur la question de la pauvreté, que de lutter contre les inégalités sociales et les inégalités de santé qui en découlent est une avenue prometteuse pour réduire les différentes manifestations de la pauvreté.

Certains pays ont expérimenté des façons de faire afin de s'attaquer efficacement au problème de la pauvreté, notamment par des démarches de concertation. Il y aurait certainement beaucoup à apprendre de ces expériences dont celles des pays scandinaves qui se classent dans le peloton de tête des pays industrialisés en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Au Québec, cette thématique s'inscrit dans la foulée de l'exercice de prospective mené entre 2003 et 2005 par le Conseil de la science et de la technologie (CST) sur les « Perspectives Science-technologie-société ». ² La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été identifiée comme l'un des sept grands défis ³ socioéconomiques des prochaines années au Québec que la recherche et l'innovation peuvent contribuer à relever. La mise en place du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE) est l'une des stratégies adoptées pour répondre à cette préoccupation sociétale ⁴.

² Pour plus d'informations : http://www.cst.gouv.qc.ca/IMG/pdf/Rapport_Etape_3.pdf,
http://www.cst.gouv.qc.ca/IMG/pdf/Rapport_Etape_4-2.pdf

³ Le « Défi pauvreté » est défini de la façon suivante : adopter des interventions novatrices pour contrer la pauvreté et les facteurs qui la génèrent et la maintiennent, et prévenir ce qu'elle induit : la marginalité, le sentiment d'impuissance, l'iniquité, la violence.

⁴ Plusieurs partenaires ont collaboré, afin de concrétiser une première action concertée qui s'inscrivait en lien direct avec les grands enjeux soulevés dans le document du Défi pauvreté STS. Cette concertation s'est conclue par un premier appel de propositions sur la Pauvreté et l'exclusion sociale lancé en avril 2006 avec la collaboration du CEPE sous la responsabilité du MESS, du MSSS, du MAMR,

Plus récemment, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, selon le contenu du nouveau *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*⁵, constitue un travail de longue haleine qui ne se limite pas à contrer l'insuffisance de revenus. Elle doit favoriser l'intégration sociale des personnes, assurer la santé et l'éducation et agir sur l'ensemble des déterminants de la pauvreté. Ultimement, l'objectif du nouveau Plan d'action est de permettre aux personnes en situation de pauvreté d'en sortir et ainsi, d'améliorer les conditions de vie des générations à venir et d'influencer favorablement leur situation (extraits pp 9-10). L'un des grands objectifs de ce plan est de rendre plus efficaces l'ensemble des interventions qui vont dans le sens de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, il reconnaît qu'un effort devra être mis sur le développement et le renforcement de l'approche préventive à l'égard de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Le créneau de la recherche sur la question est un outil particulièrement bien adapté pour s'assurer de bien comprendre les acteurs, les enjeux et les environnements ainsi que de bien mesurer les impacts des mesures en place afin de s'assurer d'intervenir adéquatement.

Les résultats des recherches menées dans le cadre de la phase 1 de l'Action concertée sur la Pauvreté et l'exclusion sociale ont été réinvestis dans le second *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, lancé en juin 2010. Le Plan d'action permet de reconduire des mesures comme le Soutien aux enfants, la Prime au travail et des investissements dans le logement social. Afin de rapprocher les processus décisionnels des communautés, il prévoit une série d'autres mesures, dont le rehaussement du financement destiné aux interventions régionales et locales. L'assouplissement des normes du Fonds québécois d'initiatives sociales, qui permettra de rehausser la flexibilité du financement offert pour les interventions territoriales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, est également prévu.

Le Plan d'action comporte quatre orientations inspirantes qui visent à :

- revoir nos façons de faire et rapprocher les décisions des milieux locaux et régionaux;
- valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes;
- soutenir le revenu des personnes défavorisées;
- améliorer les conditions de vie des personnes et des familles à faible revenu.

Au Québec, le questionnement est omniprésent lorsqu'il s'agit de concertation dans un dossier comme celui de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale: comment croiser les savoirs et aider des acteurs aux intérêts divers, parfois divergents, à s'engager dans une collaboration fructueuse ? Comment favoriser les synergies pour que les objectifs des uns s'arriment ou complètent ceux des autres ? C'est la trame de fond qui guide le présent programme. Trouver des réponses à ces questions, à travers les résultats de recherches basées sur les priorités identifiées, devrait permettre à la fois :

- de mieux comprendre les phénomènes de la pauvreté et de l'exclusion sociale et les dynamiques qui les génèrent dans toutes leurs complexités ;
- d'en évaluer correctement les répercussions pour les individus, pour les communautés locales et régionales de même que pour l'ensemble de la société et de l'économie ;
- et de participer au développement d'approches novatrices et durables pour améliorer les conditions de vie des individus et des communautés.

de la SHQ, de la FLAC et qui a donné lieu à l'octroi de 3 bourses doctorales et 8 projets de recherche. Les informations sur les octrois et les résumés des propositions sont disponibles sur le site internet du FORSC –

<http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/fr/recherche-expertise/projets/projets-actions-concertees.php#pauvrete>. Les rapports sont disponibles : <http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/fr/recherche-expertise/projets/rapports-recherche.php#Pauvrete>

⁵ MESS, (2010) Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale. Le Québec mobilisé contre la pauvreté, Gouvernement du Québec, juin, http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Plan_de_lutte_2010-2015.pdf

Appel de propositions

Pour le présent appel de propositions, plusieurs besoins et questions de recherche interpellent les partenaires. Compte tenu des considérations multisectorielles et multidisciplinaires inhérentes à la recherche sur cette problématique, les propositions peuvent s'inscrire sous une seule priorité mais gagneraient en pertinence si elles permettent de répondre à des besoins de recherche inscrits sous plus d'une priorité.

De plus, les chercheurs doivent être sensibles au fait que les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale peuvent prendre de multiples visages : personnes prestataires de l'aide sociale, immigrants, familles monoparentales, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap (physique ou mental), étudiants, itinérants, travailleurs précaires, etc. Lorsque cela peut s'appliquer, il est souhaité que cette hétérogénéité soit abordée, que les populations touchées soient bien identifiées afin d'avoir une perspective globale dans la façon d'appréhender l'objet d'étude.

Finalement, les chercheurs sont invités à prendre en considération la préoccupation suivante, transversale à l'ensemble de cet appel de propositions afin de maximiser les retombées de leurs recherches : **comment utiliser les différentes connaissances issues des recherches et des expérimentations novatrices et efficaces en lien avec la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour les intégrer dans les politiques, les actions et les interventions ?** La réponse à cette préoccupation sera évaluée notamment à travers les critères sur les retombées du projet de recherche et le plan de transfert prévu.

PRIORITÉS DE RECHERCHE

Toutes les priorités de recherche qui suivent sont directement en lien avec le but ultime du programme de recherche, soit **l'amélioration des connaissances sur la pauvreté et l'exclusion sociale**. Toutes les propositions doivent être explicitement reliées à une ou plusieurs de ces priorités dans les formulaires. La numérotation est uniquement prévue à cette fin et ne vise pas à octroyer un ordre d'importance à l'une ou l'autre des priorités.

Priorité 1

Mieux comprendre la construction des inégalités sociales de santé et leur reproduction dans le temps

Afin de guider les interventions à prioriser dans le contexte québécois, des questions se posent : comment se construisent et perdurent les inégalités sociales de santé et quelles sont les voies d'action les plus prometteuses à privilégier dans le milieu de la santé et des services sociaux et dans les autres secteurs d'intervention pour réduire ces inégalités ? À titre illustratif, il serait pertinent que soient pris en considération dans la réponse à ce besoin : les processus de construction des inégalités sociales et économiques, les processus par lesquels les conditions de défavorisation sociale et économique se traduisent en inégalités de santé, la façon dont le système de santé et de services sociaux contribue à la prévention ou à la réduction de ces écarts, ou, inversement, peut les accroître et le rôle des autres systèmes institutionnels et sociaux dans la construction et la reproduction des inégalités sociales de santé.

Priorité 2**Mieux comprendre la portée de l'accès à un logement communautaire ou social⁶ dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Les programmes actuels de *logements communautaires* au Québec s'appuient sur un principe de mixité sociale qui aurait un effet positif pour réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. La mixité sociale peut se décliner sous différentes formes (mixité de revenu, mixité démographique, mixité d'âge, mixité de conditions de santé, etc.). Son échelle est variable (mixité à l'échelle d'un immeuble, d'un ensemble immobilier, d'un quartier). Quel est l'effet réel de cette mixité (sur le milieu, les types d'intervention, les personnes) et jusqu'où faut-il aller? Est-elle toujours souhaitable? Est-elle souhaitée par les principaux intéressés et dans quelles circonstances? Quelles en sont les conditions de succès? La réflexion devrait aussi être complétée en s'appuyant sur les recherches et expériences existantes, notamment en Europe.

Parallèlement, il existe deux discours plutôt opposés en ce qui concerne l'effet de vivre en *logement social* pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. D'une part, le logement social est vu comme un tremplin permettant de sortir de la pauvreté, l'idée étant que, une fois leurs besoins de logement satisfaits, les personnes pourront consacrer plus d'énergie à mettre au point des stratégies susceptibles de les sortir d'une situation de pauvreté et d'exclusion sociale. D'autre part, certains invoquent que le logement social peut constituer une trappe de pauvreté et d'exclusion sociale, susceptible de cristalliser la démotivation notamment face au travail. Ce dernier discours est en partie basé sur l'hypothèse que les résidents des logements sociaux refuseront d'améliorer significativement leur situation pour préserver leur droit d'accès à un logement social. Qu'en est-il de la situation réelle? Quelles interventions peuvent être mises en œuvre pour s'assurer que cet outil peut participer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale? Dans quelle mesure permet-il d'atteindre cet objectif? Comment ces formules de logement contribuent-elles à la structuration des milieux, à leur prise en charge, à leur développement?

Priorité 3**Mieux cerner le rôle de la concertation intersectorielle et de la participation citoyenne pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Cette priorité met l'accent sur les processus de concertation intersectorielle et de participation citoyenne dans le cadre de l'intervention territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec.

Tous les intervenants qui ont pris part à l'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale s'entendent pour dire qu'une lutte efficace contre la pauvreté et l'exclusion sociale passe notamment par l'amélioration des modes de concertation et d'action collective à l'échelle des communautés. Leur préoccupation est d'assurer une utilisation optimale des structures existantes et des ressources des différents acteurs et réseaux mobilisés.

En lien avec cette préoccupation, plusieurs questions se posent. Comment les élus municipaux et régionaux peuvent-ils s'acquitter des responsabilités croissantes qui leur sont confiées?

⁶ Aux fins du présent appel de propositions, on entend par « *logement communautaire* » un logement géré et possédé par un organisme à but non lucratif ou une coopérative d'habitation et qui est destiné à une clientèle à revenu faible ou modeste. Il s'agit donc de logements plus abordables que ceux offerts sur le marché locatif privé et qui, pour assurer ces plus faibles loyers, ont bénéficié de subventions en capital lors du démarrage du projet. Au Québec, une part plus ou moins importante des logements communautaires peuvent bénéficier de subventions de supplément au loyer et, de ce fait, être considérés aussi comme des logements sociaux. Quant au « *logement social* » il s'agit d'un logement dont le loyer est subventionné de façon à limiter l'effort financier du résident (qui doit être à faible revenu). Au Canada, cet effort financier est le plus souvent fixé en proportion du revenu du ménage; la proportion est de 25 % au Québec. On qualifie de logement social les habitations à loyer modique (HLM) qui logent exclusivement des ménages à faible revenu. Font aussi partie de l'univers des logements sociaux tous les logements locatifs pour lesquels est versée une subvention de supplément au loyer, ce qui a pour effet de réduire le loyer à 25 % du revenu du ménage.

Quels rôles peuvent jouer les instances locales et régionales des réseaux publics (emploi, éducation, santé et services sociaux, services de garde, etc.) ? Quel peut être l'apport particulier des secteurs privé, communautaire et associatif dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ? Comment peuvent s'articuler les collaborations afin d'accroître la portée des actions entreprises ?

L'expérience montre également que la participation citoyenne est un principe inhérent au développement des communautés. Au-delà de la mobilisation des différents partenaires intersectoriels, comment peut-on susciter et soutenir la participation citoyenne dans le contexte de l'intervention territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ou selon le modèle des «Alliances pour la solidarité»⁷ tel que décrit dans le Plan d'action ? Comment les expériences novatrices ailleurs au Canada et à l'étranger peuvent-elles être source d'inspiration en ce sens ?

Priorité 4

Proposer un modèle de simulation adapté au Québec pour analyser les coûts économiques et sociaux de la pauvreté

ATTENTION : Un seul projet sera retenu en réponse à cette priorité (voir la note à la suite de la priorité).

La pauvreté engendre des coûts non négligeables qui vont bien au-delà des dépenses gouvernementales ou du manque à gagner sous forme de contributions non perçues par l'État (taxes et impôts). Les coûts de la pauvreté touchent diverses dimensions : coûts des mesures et programmes mis en place pour lutter contre la pauvreté et ses conséquences, coûts d'opportunité, coûts intergénérationnels, etc. L'hypothèse de départ est la suivante : si le fait de lutter contre la pauvreté coûte cher, l'inaction coûte encore bien plus cher.

Ces coûts ne sont pas seulement économiques mais également sociaux et sanitaires du fait notamment que la pauvreté peut avoir des conséquences sur la santé physique et mentale, le développement des enfants, l'adaptation scolaire, la dévitalisation des quartiers, etc. Ces coûts devraient pouvoir être estimés pour la santé, pour l'éducation, pour les quartiers, pour la criminalité, etc. Parmi les questions à examiner, mentionnons celle des liens entre la compétitivité économique d'une société et la façon dont celle-ci intervient dans la lutte contre la pauvreté, de l'impact d'un milieu de vie ou d'un environnement favorable dans un quartier revitalisé sur la vie économique et sociale, etc.

Divers modèles d'estimation des coûts existent (modèle américain, modèle ontarien, modèle de Calgary, y compris des modèles plus sectoriels, en santé ou en éducation par exemple – coûts des inégalités de santé, coûts du décrochage scolaire, etc.). Ces différents modèles sont-ils suffisamment robustes pour être en mesure de bien apprécier l'ensemble des coûts associés à la pauvreté ? S'il n'existe aucun modèle suffisamment robuste, quelles sont les particularités qui devraient être prises en considération afin de disposer d'un modèle d'estimation des coûts de la pauvreté qui soit adapté pour le Québec, accompagné d'un modèle de simulation de l'impact des coûts et bénéfices de la lutte contre la pauvreté ?

NOTE : Les attentes en réponse à cette priorité sont de pouvoir disposer d'un modèle d'estimation des coûts de la pauvreté et de simulation de l'impact des coûts et bénéfices de la lutte contre la pauvreté, dont la faisabilité aura été démontrée dans le temps imparti pour la recherche. Compte tenu de l'ampleur du besoin, un seul projet sera retenu pour cette priorité et pourra bénéficier d'un octroi maximum de **200 000\$**.

⁷ MESS, (2010) Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale. Le Québec mobilisé contre la pauvreté, Gouvernement du Québec, juin, http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Plan_de_lutte_2010-2015.pdf

Priorité 5**Mieux comprendre l'insécurité alimentaire et évaluer la portée des initiatives visant la sécurité alimentaire dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Bien que la sécurité alimentaire soit un sujet de préoccupation fréquemment soulevé au Québec, les connaissances actuelles à cet égard demeurent très fragmentaires. Face au paradoxe apparent entre des indicateurs de pauvreté à la baisse et une utilisation à la hausse des banques alimentaires ou d'autres ressources de soutien alimentaire, de nombreuses interrogations demeurent. Quelles sont les causes de cette situation d'insécurité alimentaire ?

Au cours des dernières années, plusieurs initiatives locales et régionales ont émergé et contribuent à assurer une sécurité alimentaire de base au sein des communautés québécoises. Qu'il s'agisse d'aide alimentaire d'urgence ou d'initiatives visant à soutenir une plus grande autonomie alimentaire (cuisines collectives, jardins communautaires, etc.), ces projets foisonnent et mobilisent plusieurs acteurs en vue d'assurer une plus grande sécurité alimentaire dans les différentes régions et localités.

La principale préoccupation exprimée à travers cette priorité de recherche est la suivante : dans quelle mesure ces initiatives, dans leur ensemble, permettent-elles de réduire l'insécurité alimentaire et de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale ? Globalement, ces initiatives répondent-elles aux besoins des personnes qui vivent de l'insécurité alimentaire ? Les différentes initiatives en cours devraient favoriser le développement d'une plus grande autonomie alimentaire afin d'aider les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale à améliorer leurs conditions de vie. Comment s'acquittent-elles de cette mission ? Quelles sont les conditions qui contraignent ou favorisent l'atteinte de cet objectif ?

Priorité 6**Mieux comprendre les conditions d'exercice des droits dans un contexte de pauvreté et d'exclusion sociale**

Le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent les fondements de la justice et de la paix. Afin d'être en mesure d'élaborer des politiques et des programmes conformes aux droits à la liberté et à l'égalité des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, de nombreuses questions se posent. Quels sont les liens qui peuvent être faits entre la situation de pauvreté et d'exclusion sociale et l'exercice des droits de la personne au Québec ? Dans quelle mesure la condition sociale d'un individu est-elle un motif de discrimination et de stigmatisation ? Quels sont les effets possibles et observés sur l'exercice des droits de ces personnes, notamment au regard de l'accessibilité, de l'accompagnement et des recours offerts dans le cadre des services publics (services juridiques, de santé et de services sociaux, de logement, etc.) ? À l'instar de ce qui a été observé en Europe, comment le phénomène du non-recours aux droits se présente-t-il au Québec ? Quelles sont les indications qui peuvent permettre de le mesurer afin de développer des interventions appropriées ?

Priorité 7**Mieux cerner les représentations sociales de la pauvreté et de l'exclusion sociale**

Afin de lutter contre les préjugés, comment les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont-elles représentées socialement ? Comment ces représentations ont-elles évolué au sein de la société québécoise au cours des dernières années ? Quels sont les

mécanismes à l'œuvre qui concourent à la diffusion des préjugés les plus tenaces ? Quels sont les moyens à mettre en œuvre afin de contrer leur diffusion et prévenir la stigmatisation dont les personnes représentées négativement sont victimes ?

Compte tenu de l'hétérogénéité des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, il sera important, sous cette priorité en particulier, que les propositions permettent de spécifier quelles populations sont prises en considération dans la recherche : personnes prestataires de l'aide sociale, immigrants, familles monoparentales, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap physique ou mental, étudiants, itinérants, travailleurs précaires, etc.

AFIN D'AMÉLIORER LA PERTINENCE ET LA QUALITÉ SCIENTIFIQUE DE LEUR PROPOSITION, LES DEMANDEURS :

- Doivent **indiquer** clairement, dans le formulaire, **la ou les priorités** auxquelles leur proposition se rattache ;
- Sont invités à **privilégier** l'adoption d'une approche multidisciplinaire et multidimensionnelle dans le traitement des priorités de recherche ;
- Et afin de maximiser les retombées des résultats de recherche sur l'élaboration ou la mise à jour de politiques et de programmes, **doivent prendre en considération** les dimensions suivantes: l'analyse différenciée selon les sexes; les caractéristiques des différentes régions du Québec. Si tel n'est pas le cas, les demandeurs sont invités à bien justifier leur choix de ne pas aborder ces dimensions.

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION ET BOURSES

La description du programme Actions concertées de recherche et de ses règles est disponible à l'adresse suivante :

http://www.fgrsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php

- Cette Action concertée permettra d'offrir des bourses et subventions sous différents volets : bourses postdoctorales, projets de recherche et synthèses de connaissances.
- Le début de la période de subvention (début des projets et bourses) est établi au 1^{er} février 2012 et la date de fin est variable selon les volets. Pour les subventions et les bourses postdoctorales, le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention.
- Les montants prévus pour chacun des volets sont précisés au tableau *Volets offerts dans ce concours* à la rubrique suivante.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- En conformité avec les [Règles générales communes des trois fonds de recherche du Québec](#), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande par volet, à titre de chercheur principal.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'université, de collège et aux chercheurs d'établissement (CE) qui peuvent agir à titre de responsable de la demande. Elle s'adresse également aux chercheurs postdoctoraux qui souhaitent faire une demande de bourse sur la thématique.

Appel de propositions

- Pour les demandes de bourses postdoctorales :
 - Le montant de la bourse offerte dans le cadre de ce concours par le FQRSC est conforme à ce qui est attribué dans le programme régulier de bourses, bonifié d'un montant de 10 000\$ par année.
 - Les frais de participation aux rencontres de suivi (voir plus loin), encourus par la personne qui obtient une bourse dans le cadre du programme *Actions concertées*, sont pris en charge par le Fonds.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FQRSC dans son programme *Actions concertées* quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles⁸, au respect de la propriété intellectuelle⁹, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs et des postdoctorants de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le programme *Actions concertées*.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document programme *Actions concertées*. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du programme *Actions concertées*, le chercheur ou le boursier qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FQRSC. Elles sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles de bénéficier de ces retombées. Dans cet esprit, le FQRSC a développé le Guide 1 : 4 : 20¹⁰ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention ou d'une bourse à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Société d'habitation du Québec, en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds aux bénéficiaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.
- **Les chercheurs de collège** inscrits dans une demande (volets projets de recherche, synthèses de connaissances) à titre de membres réguliers peuvent demander un

⁸ Voir Annexe 1.

⁹ Voir Annexe 2.

¹⁰ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 : 4 : 20)
<http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

dégagement de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le dégagement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*¹¹.

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Type de financement	Volets	Durée	Montants maximums
Soutien à la relève	Bourses postdoctorales	2 ans (4 sessions)	40 000\$ / an
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projets de recherche*	2-3 ans	150 000 \$
	Synthèses de connaissances	1 an	25 000 \$

* Un montant ad hoc de 200 000 \$ est réservé pour la réponse à la priorité 4. **Attention**, un seul projet sera retenu sous cette priorité. Si aucun projet n'était retenu suite aux différentes étapes d'évaluation sous cette priorité, le montant sera réaffecté pour financer les projets retenus sous les autres priorités en respectant l'ordre de mérite à l'évaluation scientifique.

Définition des volets

Bourses postdoctorales

L'objectif de la bourse postdoctorale est de contribuer à soutenir la relève intéressée à participer à l'avancement des connaissances en regard de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et ce, dans divers milieux de recherche. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#). Notez que les règles de gestion des bourses du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du programme régulier de bourses postdoctorales du FQRSC.

Projets de recherche

Seront soutenus sous ce volet les projets qui, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et en lien avec les priorités, sont les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants. Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs cochercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CHCT, CE. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#) ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

Synthèses de connaissances

La synthèse critique de connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) pour l'un ou l'autre des thèmes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les

¹¹ http://www.fqsc.gouv.qc.ca/programmes/subvention/degag_enseign.html

décideurs et les intervenants. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme Actions concertées](#).

LETTRÉ D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : www.fqrcs.gov.qc.ca. À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal (volets bourses de recherche postdoctorale, projets de recherche et synthèses de connaissances) est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([CV commun canadien](#)¹²), également disponible dans le site Web du FQRC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du programme [Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Bourses postdoctorales en recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans le présent appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de ce concours ; • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions. 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		10 points
Nature et portée des retombées anticipées du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus ; • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des liens avec les partenaires du milieu. 	5 points

¹² <http://www.cvcommun.net/>

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		10 points
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. 	5 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Synthèses des connaissances		
Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions. 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions		10 points
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	25 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée. 	15 points

Les recommandations du comité de pertinence chargé d'évaluer les lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront **tenir compte des commentaires et suggestions** faits à cette étape **ou justifier** dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : (www.fgrsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Bourses postdoctorales en recherche		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • L'originalité du projet et sa contribution à l'avancement des connaissances, sa valeur ajoutée par rapport aux travaux de doctorat (10 pts) • La clarté et la précision de l'approche théorique et des objectifs (15 pts) • La pertinence de la méthodologie (15 pts) 	<p>40 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
La pertinence du milieu de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • La pertinence et la qualité du milieu de recherche en lien avec le projet proposé (5 pts) • L'intégration du candidat au milieu de recherche (5 pts) • La valeur ajoutée du choix du milieu de recherche par rapport à la formation doctorale (5 pts) 	15 points
Qualité scientifique du candidat	<ul style="list-style-type: none"> • La compétence par rapport au projet proposé (dossier scolaire, formation, bourses reçues, lettres d'évaluation des répondants) (15 pts) • Les expériences pertinentes au projet proposé (assistantat de recherche, assistantat d'enseignement, charges de cours, etc.) (5 pts) • L'importance des réalisations scientifiques (publications scientifiques, communications scientifiques, etc.) (15 pts) 	35 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (3 pts) • Le potentiel de retombées du projet au regard du renouvellement des pratiques, programmes politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (3 pts) • La qualité du plan de diffusion des résultats et de transfert des connaissances (2 pts) • La qualité des liens établis ou à établir avec le milieu (2 pts) 	10 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) • L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) • La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) • La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) • La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 pts) • La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) • L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) • La nature des tâches confiées aux étudiants et aux stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant (5 pts) 	10 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Synthèses des connaissances		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie d'approche de la question et la rigueur de l'analyse documentaire (15 pts) La capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention (15 pts) La contribution de la synthèse à l'avancement des connaissances (15 pts) 	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
Qualité de l'équipe de recherche	<ul style="list-style-type: none"> La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (15 pts) L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (10 pts) 	25 points
Stratégie de diffusion et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> La qualité et le caractère novateur de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (8 pts) La prise en considération des partenaires de l'Action concertée et des partenaires du milieu dans le plan de diffusion et de transfert (7 pts) 	15 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) Les retombées potentielles du projet par rapport au renouvellement des pratiques, programmes et politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	10 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (2 pts) L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (3 pts) 	5 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse¹³ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc la plus grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra, en plus, s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DU CONCOURS

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 25 MAI 2011** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 20 juin 2011.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2011** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 9 janvier 2012.

Le début du projet est prévu pour le 15 janvier 2012.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme *Actions concertées*
Concours : Pauvreté et exclusion sociale Phase 2
140, Grande-Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec) G1R 5M8

¹³ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante : <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :

Marc Bélanger
Chargé du programme *Actions concertées*
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192
Courriel : actions-concertees-sc@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Centre d'assistance technique
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 646-3669 ou
1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)
Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE* ET LES SYNTHÈSES DE CONNAISSANCES*

DÉPENSES	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires***					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2 ^e cycle					
- Étudiants de 3 ^e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE					
Frais de dégagement, chercheurs de collège					
Suppléments statutaires, chercheurs de collège					
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collège					
TOTAL DU FINANCEMENT					

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut COP.

ANNEXE 2 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.